

Département du Var

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

Arrondissement de
TOULON

Canton de
SAINT CYR SUR MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2017 – 02 - 07

Séance du 14 février 2017

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 25

Représentés : 6

Absents excusés : 2

L'an deux mille dix sept, le quatorze février,
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER
réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation et sous la
présidence de Monsieur le Maire.

OBJET :

Etaient présents : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire
Adjoints : Mesdames GOHARD, GUIROU-NOUYRIGAT,
SAMAT, VANPEE, Messieurs BAGNO, FERRARA, HERBAUT,
JOANNON

Conseillers Municipaux : Mesdames, AIELLO, BERTOIA,
CIDALE, GIACALONE, LALESART, MOTUS-JAQUIER,
ORSINI, TROGNO, Messieurs, GIULIANO, GUEGUEN,
LUCIANO, OLIVIER, PATOULLARD, ROCHE, SAOUT,
VALENTIN

**ACCEPTATION
D'UN LEGS**

**MONSIEUR
BERNWARD LEIST**

Etaient représentés :

Adjoint : Monsieur Jean-Pierre LE VAN DA (procuration à
Monsieur Antoine BAGNO).

Conseillers Municipaux : Mesdames Stéphanie LEITE (procuration à
Madame Elisabeth LALESART), Christine MANFREDI
(procuration à Madame Sabine GIACALONE), Marie-Claire
PELOT-PAPPALARDO (procuration à Monsieur Louis
FERRARA), Isabelle VIDAL (procuration à Monsieur le Maire),
Monsieur Gérard BUONCRISTIANI (procuration à Monsieur Pierre
LUCIANO),

Etaient absents excusés :

Conseillers Municipaux : Messieurs Jean-Luc BERNARD et Patrice
CATTALU

<<<<>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Pierre LUCIANO,
Secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
083-218301125-20170214-DEL20170207-DE
Date de télétransmission : 15/02/2017
Date de réception préfecture : 15/02/2017

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir accepter le legs fait à la Commune par Monsieur Bernward LEIST, Artiste peintre, concernant « l'intégralité de son œuvre artistique ».

Monsieur le Maire précise que les dispositions testamentaires établies par Monsieur Bernward LEIST ont fait l'objet d'un acte de dépôt en date du 26 janvier 2017 enregistré auprès de Maître Christine COUDURIER – Office Notarial de la Cadière d'Azur.

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,

Adopte l'exposé qui précède

Décide d'accepter le legs fait à la Commune par Monsieur Bernward LEIST, Artiste peintre, concernant l'intégralité de son œuvre artistique.

Autorise le Maire à signer tous les actes correspondants formalisant ledit legs.

Ainsi fait et délibéré
Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Maire

Signature électronique

Philippe BARTHELEMY